



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Un aperçu de l'emploi dans l'Éducation nationale

Anne Touzouli
PsyEN
Mission Bilan Conseil
DRRH
Rectorat
04 42 95 29 59

Un aperçu de l'emploi dans l'Education Nationale

- Les différents métiers dans l'EN
- 2 principaux modes de recrutement
- D'autres emplois dans le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- Quelques ressources pour aller plus loin

Les différents métiers dans l'EN

3 filières:

- Enseignement, Education et PsyEN
- Administration, Social et Santé
- Technique (cf corps des ITRF)
- Encadrement (direction et inspection)



Fiches Métiers:

<http://www.education.gouv.fr/cid175/les-fiches-metiers-par-domaine.html>

Les personnels d'enseignement, d'éducation et PsyEN

- 1^{er} degré:
 - Professeur des écoles
- 2nd degré:
 - Enseignant (certifiés, agrégés, PLP, PEPS)
 - Conseiller Principal d'Education
 - Psychologue de l'Education Nationale

Les personnels administratifs, sociaux et de santé

- **Administration:**

- Attaché d'Administration (Attaché - Cat. A)

Métiers

Chef de Service en services académiques / gestion matérielle / gestion comptable en EPLE ...

- SAENES (Secrétaire - Cat. B)

Métiers

Chef de Bureau en SA / gestion matérielle / secrétaire de Direction / d'intendance en EPLE...

- ADJAENES (Adjoint - Cat. C)

Métiers

Gestion en service administratif / secrétaire administratif en EPLE...

- **Social:**
 - CTSS (Conseiller technique - Cat. A)
 - ASS (Assistant de Service Social - Cat. B)
- **Santé:**
 - Infirmier Scolaire -cat A
 - Médecin

Les personnels d'encadrement

- Direction:
 - Proviseur et proviseur adjoint de lycée
 - Principal et principal adjoint de collège
 - Directeur d'établissement d'enseignement adapté (EREA)
 - Directeur d'Ecole Régionale du Premier Degré (ERPD)
 - Directeur adjoint chargé de section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)
 - Directeur et directeur adjoint d'une unité pédagogique régionale des services pénitentiaires
 - Proviseur de vie scolaire

2 principaux modes de recrutement

- Par concours
- Par détachement

(Possibilités en interne : Liste d'aptitude et Intégration directe)

Le recrutement par concours

Enseignement, Education et PsyEN

- 1^{er} degré (déconcentré)
 - Professeur des écoles



SIAC 1 (Système d'Information et d'Aide aux Concours 1^{er} degré)

<http://www.education.gouv.fr/pid97/siac1.html>

- 2nd degré (nationaux)

- Agrégation, CAPES, CAPEPS, CAPLP, CPE, PsyEN



SIAC 2 (Système d'Information et d'Aide aux Concours 2nd degré)

<http://www.education.gouv.fr/pid97/siac2.html>

Conditions d'inscription aux concours externes

Conditions générales

- Vous devez remplir la condition prévue à l'article L.141-5 du code de l'éducation disposant que "dans les établissements du premier degré publics, l'enseignement est exclusivement confié à un **personnel laïque**".

Aucune limite d'âge n'est imposée.

Vous devez au plus tard le jour de la première épreuve d'admissibilité:

- posséder la **nationalité française** ou être ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ou d'Andorre ou de Suisse
- jouir de vos **droits civiques**,
- **ne pas avoir subi une condamnation** incompatible avec l'exercice des fonctions,
- être en position régulière au regard des **obligations du service national**,
- justifier des conditions d'**aptitude physique requises**.

Conditions de titre ou de diplôme

Vous devez justifier à la date de publication des résultats d'admissibilité:

- d'un **master** ou équivalent (dispensé si mère ou père de 3 enfants, ou sportif de haut niveau).

Conditions d'inscription aux concours internes

Parmi les conditions spécifiques

Condition de services

- Vous devez avoir accompli **trois années de services publics** ou de services d'enseignement dans les établissements scolaires français à l'étranger à la date de publication des résultats d'admissibilité.

Condition de titre ou de diplôme

- **licence**

Conditions d'inscription aux 3^{ème} concours

Parmi les conditions spécifiques

Conditions de titre ou de diplôme

Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée des candidats.

Activités professionnelles

- Vous devez justifier d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. La durée des activités professionnelles doit être de cinq ans au moins, appréciée à la date de publication des résultats d'admissibilité.
- Toute activité professionnelle rémunérée peut être prise en compte dès lors qu'elle a été accomplie sous un régime de droit privé.

Administration, Social et Santé

SIAC3 - Recrutement ASS

(Système d'Information et d'Aide aux Concours ASS)



<http://www.education.gouv.fr/pid26430/guide-des-concours-siac3.html>

BO spécial n° 7 du 27 août 2015 concours personnels d'encadrement et personnels administratifs, sociaux, de santé et des bibliothèques

FILIERE ADMINISTRATION

Attaché d'Administration AA (national)

- la voie des IRA : Instituts Régionaux Administratifs
- La voie du concours - exclusivement interne

Condition de services

- Vous devez avoir accompli **quatre années de services publics** au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

SAENES (déconcentré)

SA Secrétaire Administratif corps interministériel

Concours externe

Condition de titre ou diplôme

Classe normale

Baccalauréat ou équivalent

Classe supérieure

Bac + 2 ou diplôme équivalent de niveau 3

Concours interne

Condition de services

- Vous devez avoir accompli **quatre années de services publics** au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

ADJAENES (déconcentré)

Concours externe

Condition de titre ou diplôme

- **Sans** condition de diplôme

Concours interne

Condition de services

- Vous devez avoir accompli **une année de services publics** au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

- **Epreuves**

Admissibilité : Lettre administrative ou tableau

Admission : Mise en situation professionnelle

FILIERE SOCIAL ET SANTE

Conseiller Technique Santé Social (national)

Concours exclusivement interne

Condition de services

- Vous devez avoir accompli **6 ans de services effectifs au 1er janvier de l'année du concours dans un corps d'assistant de service social**, dans l'exercice de la spécialité assistant de service social du cadre d'emplois d'assistants territoriaux socio-éducatifs ou dans un emploi d'assistant de service social du corps des assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière.

Assistant Service Social (Déconcentré)

Concours externe

Condition de titre ou diplôme

- soit être titulaire du diplôme d'État français d'assistant de service social, soit être en possession de l'autorisation d'exercice de la profession d'assistant de service social délivrée par la direction générale de l'action sociale du Ministère chargé des affaires sociales.

ASS (Déconcentré)

Concours interne

Condition de services

- Vous devez avoir accompli **6 ans de services effectifs au 1er janvier de l'année du concours dans un corps d'assistant de service social**, dans l'exercice de la spécialité assistant de service social du cadre d'emplois d'assistants territoriaux socio-éducatifs ou dans un emploi d'assistant de service social du corps des assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière.

Infirmier Scolaire(Déconcentré)

- Ouvert aux candidats titulaires, soit d'un titre de **formation ou diplômes** mentionnés aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique, soit d'une **autorisation d'exercer la profession d'infirmier** délivrée en application de l'article L.4331-4 du même code.

Médecin (National)

- Concours sur titres et travaux complété par une épreuve orale, **ouvert aux titulaires d'un diplôme, certificat ou titre exigé**, en application du 1° de l'article L.4111-1 du Code de la santé publique, **pour l'exercice de la profession de médecin**

2 principaux modes de recrutement

ou d'une autorisation individuelle d'exercice de la médecine en France.

Encadrement

Personnels de direction (National)

Concours exclusivement interne

- Textes de référence: décret n°2017-955 du 10 mai 2017 modifiant le décret n°2001-1174 du 11 décembre 2001 portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale

À compter de la session 2018, un seul concours d'accès à la classe normale des personnels de direction se substituera aux deux concours habituels, compte tenu de la fusion des grades de 1re et de 2e classes de ce corps.

Les épreuves et le déroulement du concours ne changent pas, conformément à l'arrêté ministériel du 21 août 2006 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours de recrutement des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale.

Le recrutement par détachement

Le **détachement** est la possibilité pour un fonctionnaire titulaire de **rejoindre à sa demande**, un corps, cadre d'emplois ou emploi différent de son corps, cadre d'emplois ou emploi d'origine.

Le détachement est accordé pour une durée d'au moins **un an** et d'au **maximum cinq ans**.

Les **affectations** par voie de détachement sont réalisées **après les opérations de mouvement des personnels** du ministère.

Dans le corps des personnels enseignants des 1er et 2nd degré et des personnels d'éducation et PsyEN

- Texte de référence: Parution au BOEN n° 41 du 30.11.2017 de Note de service n°2017-174 du 29.11.2017 MEN DGRH B2-1/DGRH B2-3

Dispositions communes:

Le fonctionnaire **en position de détachement** bénéficie du principe dit de la « **double carrière** ». Ce principe, renforcé par la [loi du 3 août 2009](#) citée en référence, permet en particulier à l'agent qui réintègre son corps après une Période de détachement, ainsi qu'à celui qui intègre le corps dans lequel il était détaché, de **conserver le bénéfice des mesures d'avancement d'échelon et de grade** qui ont pu être prononcées à son égard aussi bien dans son corps de détachement que dans son corps d'origine, si elles lui sont plus favorables.

Conditions de recrutement

- Seuls les fonctionnaires titulaires de l'État, de la fonction publique territoriale ou hospitalière, ou des établissements publics qui en dépendent, **quelle que soit leur position (activité, disponibilité ou détachement)**, peuvent effectuer une demande de détachement.

Deux conditions cumulatives sont requises pour pouvoir être candidats au détachement statutaire :

1) Appartenir à un **corps de catégorie A**

2) Appartenir à un **corps de niveau comparable**: le niveau de comparabilité s'apprécie au regard des conditions de recrutement dans le corps, c'est-à-dire des titres et diplômes requis en application des statuts particuliers

- **Niveau de qualification ou de formation**: les candidats au détachement dans ces corps doivent justifier de l'un des titres ou diplômes requis pour la **nomination** des lauréats des concours externes. **le niveau master 2 (bac + 5)** est nécessaire pour présenter ces concours.

Toutefois, les statuts particuliers prévoient **certaines exceptions** à ces conditions de recrutement au niveau du master 2 pour le concours des PLP (article 6 du décret relatif au statut particulier des PLP) ,

Cf note de service n° 2015-219 tableau récapitulatif des conditions de diplômes exigées

Procédure

- Détachement dans le **corps des professeurs des écoles**: dossier de candidature à adresser à la **DSDEN du département souhaité**.
- Détachement dans le **corps des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du 2nd degré**: dossier de candidature à adresser au **rectorat de l'académie souhaitée**.

Dans le corps des personnels administratifs, sociaux et de santé

Informations et procédures

<http://www.education.gouv.fr/cid54970/detachement-des-personnels-administratifs-sociaux-et-de-sante.html>

Détachement ou affectation dans les corps interministériels à gestion ministérielle (CIGEM), administratifs, sociaux et de santé

- Dans les corps de **catégorie A**: AA, médecin, CTSS.
- Dans les corps de **catégorie B**: SAENES, Infirmier, ASS.
- Dans les corps de **catégorie C**: ADJAENES.

Procédure

Quel que soit le corps, les demandes sont à adressées au **rectorat de l'académie souhaitée**.

Dans le corps des personnels de direction

- Textes de référence : BO n° 5 du 1 février 2018 Note de service n°2018-009 du 29-1-2018

Le détachement est prononcé pour une première période de trois ans, renouvelable dans la limite de cinq ans.

Conditions de recrutement

Les **fonctionnaires de l'État**, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, ainsi que les **magistrats**, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi classé dans la catégorie A ou de même niveau, dont l'**indice brut terminal est au moins égal à 966 (pour accès à la 2^{ème} classe) ou à 985 (pour accès à la 1^{ère} classe)**, et qui justifient de **dix années de services effectifs en catégorie A et de fonctions équivalentes à celles de personnels de direction.**

Procédure

Dossier de candidature (formulaire + lettre de motivation) à adresser au **rectorat de l'académie souhaitée.**

Après étude de la recevabilité des demandes, candidats reçu en **entretien** avec le recteur ou son représentant.

Dans le corps des inspecteurs de l'Education Nationale

Textes de référence : BO n° 6 du 8.2.2018 Note de service n°2018-019 du 6.2.2018

Conditions d'accès et modalités de détachement:

Le détachement dans le corps des IEN est ouvert aux personnels de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent appartenant à un corps ou à un emploi de catégorie A justifiant de 5 années de service effectifs ayant atteint un indice brut au moins égal à 157

D'autres emplois dans l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation

Les corps des ITRF

Ingénieur, Technique de Recherche et de Formation

Les métiers de la recherche et de la formation, ce sont **260 emplois-types** répartis en **8 branches d'activité professionnelle (BAP)**.

Ces personnels I.T.R.F. peuvent travailler - entre autres - dans le **domaine scientifique, l'informatique, la documentation, la communication, la logistique, la restauration, l'administration, etc.**



Quelques ressources pour aller plus loin

- Le site du Ministère de l'Education Nationale:
www.education.gouv.fr
- Préparation aux concours :
<http://www.education.gouv.fr/cid5150/organismes-de-preparation-aux-concours-administratifs.html>
- Les ressources académiques:
 - Le site académique (rubrique Concours & Carrière)
www.ac-aix-marseille.fr
 - Le bulletin académique
<http://bulacad.ac-aix-marseille.fr/consult/>
 - Le bulletin départemental
<http://buldep13.ac-aix-marseille.fr/consult/>
 - Rubrique Concours & Carrière
http://www.ac-aix-marseille.fr/wacam/jcms/c_5227/concours-carrieres

Quelques ressources pour aller plus loin

- **SCORE** (Portail unique interministériel)
<http://concours.fonction-publique.gouv.fr>
- **BIEP** Banque Inter Emploi Public (mise en ligne des emplois vacants proposés par l'ensemble des ministères et des établissements publics)
<http://www.biep.fonction-publique.gouv.fr>
- **Voies de formation IRA et ENA**
- <http://www.fonction-publique.gouv.fr/score/ecoles-de-formation/ira-et-ena>
- **IRA** Institut Régional Administratif
- <http://www.ira-bastia.fr/> <http://www.ira-lyon.gouv.fr>
- Le site du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche:
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>

Contacts

Rectorat d'Aix - Marseille

Direction des Relations et des Ressources Humaines

Service DRRH
04 42 91 70 50

Mission Bilan Conseil/ Anne TOUZOU LI
04 42 95 29 59
mission.conseil.drrh@ac-aix-marseille.fr

Rectorat de Nice

Conseiller Mobilité Carrière : Julien POSTEL
53 av Cap de Croix 06 181 Nice
Tel : 04 93 53 70 25